



Direction générale
de l'enseignement obligatoire
et de la pédagogie spécialisée

Direction pédagogique

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Examen d'admission dans l'école publique en voie prégyrnasiale Document destiné aux parents de la candidate ou du candidat

Admission en 10VP

1. Voie générale et voie prégyrnasiale

Dans le canton de Vaud, le degré secondaire I comporte deux voies : la voie générale (VG) et la voie prégyrnasiale (VP).

La VG accueille les élèves qui se destinent principalement à l'apprentissage, aux écoles de culture générale et de commerce des gymnases, ou aux orientations de la maturité professionnelle.

La VP permet de rejoindre ces mêmes formations, ou encore d'accéder directement à l'école de maturité des gymnases. La VP est donc une voie plus exigeante, elle implique une approche approfondie des disciplines étudiées. L'élève doit ainsi faire preuve de motivation et être capable de fournir un travail important, également en dehors du temps scolaire.

L'examen d'admission dans l'école publique en VP s'adresse exclusivement aux élèves qui souhaitent rejoindre cette voie. Il n'y a pas d'examen d'admission pour accéder en VG.

À noter que la réorientation de VG en VP peut intervenir en fin de 10^e année. Les décisions de réorientation sont prises par le conseil de direction sur la base des résultats scolaires, après avoir entendu l'élève et ses parents.

De plus, pour les élèves ayant obtenu le certificat de fin d'études secondaires de VG, notre canton propose les classes de raccordement 2 qui, après une année supplémentaire dans la scolarité obligatoire, permettent à l'élève d'obtenir le certificat de VP.

2. Déroulement de l'examen

L'examen d'admission se déroule **les matinées des 24, 25 et 26 avril 2024**. Le lieu est précisé lors de l'inscription.

3. Disciplines de l'examen

Lors de l'examen, la candidate ou le candidat doit passer des épreuves écrites en français, en mathématiques et en allemand. Il n'y a pas d'épreuve orale.

Toute demande motivée d'aménagement lors de la passation, ou de dispense éventuelle, doit parvenir par écrit à la Direction de l'établissement d'ici au 5 avril 2024.

4. Renonciation ou absence

Si les parents ne souhaitent plus présenter leur enfant à l'examen d'admission, ils avertissent l'établissement dans les plus brefs délais.

Si la candidate ou le candidat ne peut pas se présenter à une épreuve, les parents avertissent immédiatement l'établissement et fournissent un certificat médical en cas de maladie.

5. Informations générales concernant les épreuves de l'examen

Les épreuves d'admission en 10VP évaluent la maîtrise des objectifs de 9VP définis dans le Plan d'études romand (PER). Le PER peut être consulté à l'adresse suivante : www.per-mer.ch/per

Des exemples d'épreuves peuvent être consultés ou téléchargés sur le site officiel du canton de Vaud à l'adresse suivante : www.vd.ch/exadmi

6. Matériel à apporter

Pour toutes les épreuves : une plume ou un stylo, des crayons de couleur, une gomme, un taille-crayon.

Pour l'épreuve de mathématiques : un compas, une règle métrique, un rapporteur, une équerre, une calculatrice non programmable (TI-30 ou modèle équivalent).

7. Réussite de l'examen, communication des résultats et décision finale

Chaque épreuve d'examen donne lieu à une note allant de 1 (note la plus basse) à 6 (note la plus haute). L'examen d'admission en 10VP est réussi si la candidate ou le candidat obtient un total de 12 points en additionnant les notes des trois épreuves¹.

La directrice ou le directeur de l'établissement décide de la voie, le cas échéant des niveaux dans lesquels la candidate ou le candidat sera scolarisé, en fonction de ses résultats.

Lorsqu'une dispense est accordée, la direction de l'établissement prend sa décision d'orientation au cas par cas. Outre les résultats des épreuves que l'élève a effectuées, cette décision tient également compte des rattrapages à effectuer ainsi que du pronostic de réussite et de certification ultérieures.

La décision d'orientation ainsi que les résultats sont communiqués par la direction de l'établissement. Il est possible, sur demande, de consulter les épreuves.

8. Bases légales et réglementaires

Loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO ; BLV 400.02)
Art. 62 – Admission en cours de scolarité

Règlement du 2 juillet 2012 d'application de la LEO (RLEO ; BLV 400.02.1)
Art. 48 – Admission à l'école publique en cours de scolarité (LEO art. 62)

Directive n° 147 « Admission en cours de scolarité dans l'école publique »
Accès : www.vd.ch/scolarite > Rejoindre l'école obligatoire > Références utiles

¹ Par exemple, l'élève qui obtient 3.5 à l'épreuve de français, 4.5 à l'épreuve de mathématiques et 4 à l'épreuve d'allemand obtient un total de 12 points. Par conséquent, son examen d'admission en 10VP est réussi.

Épreuve de français (120 minutes)

- L'épreuve est composée d'une première partie de compréhension de l'écrit et d'une seconde partie de production de l'écrit. Pendant l'ensemble de l'épreuve, les candidats disposent d'un **dictionnaire** et de **tableaux de conjugaison** qui leur sont fournis.
- Les objectifs de l'épreuve sont les suivants :

<p>Compréhension de l'écrit</p> <p><i>le texte narratif</i></p>	<p>Identification des thèmes par le repérage des champs lexicaux dominants Identification de l'explicite et de l'implicite Repérage des organisateurs textuels (temporels, spatiaux...) Interprétation des reprises (pronoms, synonymes...) Réalisation d'activités résumantes Identification de la position du narrateur, des éléments du décor et des personnages Analyse des sensations, des émotions et des sentiments des personnages Identification de la comparaison et de la métaphore Distinction entre les valeurs de l'imparfait, du passé simple ou du passé composé Mise en relation d'éléments du récit avec son vécu, réaction aux valeurs véhiculées par le récit</p>
<p>Production de l'écrit</p> <p><i>le texte narratif</i></p>	<p>Organisation du texte Respect de la position du narrateur (interne, externe) Insertion d'éléments de description de décors Écriture de dialogues Utilisation du schéma narratif Utilisation d'un vocabulaire adéquat Utilisation des temps verbaux du récit au passé</p>
<p>Fonctionnement de la langue</p>	<p>Grammaire : identification des groupes de la phrase, des fonctions et des classes grammaticales... Orthographe : accord du participe passé (seul, avec <i>être</i>, avec <i>avoir</i>), homophones grammaticaux... Vocabulaire : synonymes, antonymes, sens d'un mot en contexte... Conjugaison : identification et construction des formes verbales simples et composées (sauf l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif) Utilisation des signes de ponctuation, respect de la syntaxe...</p>

- Moyens d'enseignement officiels

L'atelier du langage 9^e, Hatier, 2009 (adaptation pour la Suisse romande). ISBN 978-2-218-93454-4

Français : livre unique 9^e, Hatier, 2009 (adaptation pour la Suisse romande). ISBN 978-2-218-93631-9

Texte et Langue : aide-mémoire, savoirs grammaticaux et ressources théoriques pour les élèves du cycle 3, CIIP, 2014. ISBN 978-2-88500-282-9

Épreuve de mathématiques (90 minutes)

- L'épreuve est composée d'une première partie d'activités techniques, qui s'effectue sans aucun matériel, et d'une seconde partie consacrée à la résolution de problèmes. Pendant la seconde partie, les candidats disposent de leur **matériel de géométrie**, de leur **calculatrice**, ainsi que de l'**aide-mémoire de mathématiques** qui leur est prêté.
- Les objectifs de l'épreuve sont les suivants :

Espace	Figures géométriques planes Solides Transformations géométriques Etc.
Nombres et opérations	Nombres Calculs Etc.
Fonctions et algèbre	Fonctions Algèbre – calcul littéral Proportionnalité Diagrammes Etc.
Grandeurs et mesures	Mesure de grandeurs et conversion d'unités Calcul de grandeurs Etc.
Modélisation	Résolution de problèmes Tri et organisation des informations Communication des résultats Etc.

- Moyens d'enseignement officiels

Mathématiques 9-10-11, livre 9^e, CIIP/ LEP, 2011. ISBN 978-2-606-01384-4

Mathématiques 9-10-11, aide-mémoire, CIIP/ LEP, 2019. ISBN 978-2-606-01711-8

Épreuve d'allemand (90 minutes)

- L'épreuve d'allemand se compose d'une première partie de compréhension de l'écrit, qui s'effectue sans aucun matériel, et d'une seconde partie de production de l'écrit. Pendant la seconde partie, les candidats disposent d'un **dictionnaire bilingue** qui leur est prêté. Le fonctionnement de la langue est vérifié dans la seconde partie de l'épreuve. Les thèmes traités se rapportent aux champs lexicaux étudiés dans les moyens d'enseignement officiels depuis la 5^e année.
- Le niveau attendu correspond au niveau A2 du CECR (cadre européen commun de référence pour les langues).
- Les objectifs de l'épreuve sont les suivants :

Compréhension de l'écrit	Lecture et compréhension de textes personnels, descriptifs et informatifs (lettres personnelles, interviews, reportages, articles de presse, journaux de voyage...) afin de répondre à des questions Repérage d'informations explicites et simples
Production de l'écrit	Production de texte courts, descriptifs ou narratifs, au présent et/ou au passé, concernant la vie quotidienne, en ayant recourt à des phrases simples Identification du contexte de communication (discours adapté au destinataire, niveau de langage, aspects formels...) Choix et utilisation appropriés d'un vocabulaire pour s'exprimer dans des situations de la vie quotidienne Production de textes à l'aide de mots, d'expression ou de phrases simples, reliées par des connecteurs
Fonctionnement de la langue	Vocabulaire : distinction grammaticale entre les mots, richesse du vocabulaire Conjugaison : temps de l'indicatif (présent, passé) et impératif ; verbes faibles, forts, mixtes ; verbes à particules séparables ; auxiliaires de temps et de mode Grammaire de la phrase : utilisation des formes de phrase, de types de phrase, de la phrase coordonnée ou subordonnée ; organisation des éléments dans la phrase ; utilisation des prépositions ; ponctuation

- Moyens d'enseignement officiels *Deutsch für die Romandie*

Geni@I klick, 9. Klasse, Kursbuch, Klett, 2018. ISBN 978-3-12-605047-0

Geni@I klick, 9. Klasse, Arbeitsbuch, Klett, 2018. ISBN 978-3-12-605048-7

Geni@I klick, 9. Klasse, Wort-Schatz, Klett, 2018. ISBN 978-3-12-605050-0

Junior 8^e, Wort-Schatz, Klett, 2017. ISBN 978-3-12-605105-7

Junior 7^e, Wort-Schatz, Klett - Langenscheidt, 2016. ISBN 978-3-12-605100-2

Der Grüne Max 6^e, Wort-Schatz, Klett – Langenscheidt, 2024. (A paraître)

Der Grüne Max 5^e, Wort-Schatz, Klett – Langenscheidt, 2023. ISBN 978-3-12-670030-6

www.geniالكlick.ch / www.junior-deutsch.ch / www.der-gruene-max.ch